

## Accord de location à court terme annuel

Cette règle subsidiaire régit l'accès aux installations et aux tarifs préférentiels du Seeloy Island Club (ci-après dénommé « le Club »). Elle concerne uniquement les invités des propriétaires de La Balise Marina (ci-après dénommés « le Client »), occupant leurs résidences au titre d'un accord de location à court terme annuel.

### 1 LES RESPONSABILITÉS DU CLIENT :

- 1.1 Le Client informera son ou ses invité(s) des règlements du Club, de la salle de sport et de la piscine. Les règlements du Club peuvent être téléchargés de :
  - 1.1 [www.seeloy.mu/rules-of-the-club.html](http://www.seeloy.mu/rules-of-the-club.html)
- 1.2 Le Client devra s'assurer que ses invités respectent toujours ces règlements.

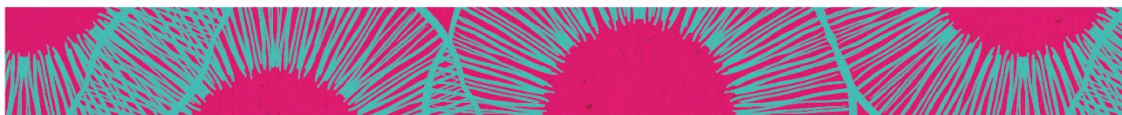
### 2 LES INSTALLATIONS

- 2.1 En vertu de l'accord de location à court terme annuel, le Club met à la disposition des invités des clients les installations et services suivants :
  - L'accès aux installations et aux tarifs préférentiels du Club\*

\*L'accès aux installations est sujet à disponibilité.

### 3 LA CARTE D'ACCÈS :

- 3.1 Le Club mettra une (1) carte d'accès à la disposition de chaque résidence.
- 3.2 Le Client remettra la carte d'accès aux invités qui occuperont sa résidence.
- 3.3 À chaque fois qu'ils voudront utiliser les installations du Club, les invités du Client s'identifieront au moyen de la carte d'accès.
- 3.4 Le Club activera la carte d'accès avant l'arrivée du/des invité(s) et la désactivera après son/leur départ.
- 3.5 Le Client comprend que toute carte perdue, endommagée ou volée devra être remplacée moyennant des frais de 1 150 Rs par carte — TVA incluse.



3.6 Le Client comprend que l'accès aux installations et aux tarifs préférentiels est uniquement réservé à son/ses invité(s) occupant sa résidence. L'utilisation de la carte d'accès par toute autre personne ou le fait d'emmener d'autres invités ne sont pas autorisés dans le cadre de cet accord. De tels actes entraîneront l'annulation de l'accord de location à court terme annuel avec effet immédiat. Aucun remboursement ne sera remis au Client le cas échéant.

#### 4 LES RÉSERVATIONS :

4.1 Le Client fera ses réservations auprès du Club avec au moins 48 heures d'avance par courriel, à l'adresse suivante : [reservations@seeloy.mu](mailto:reservations@seeloy.mu). Il devra mentionner les informations ci-dessous :

- Nom de chaque invité
- Date d'arrivée du/des invité(s)
- Date de départ du/des invité(s)

4.2 Pour les réservations de dernière minute et tout autre besoin requérant une attention urgente, le Club devra être informé par téléphone au : +230 484 11 11. Cet appel devra être suivi par une confirmation écrite, envoyée par courriel à : [reservations@seeloy.mu](mailto:reservations@seeloy.mu).

4.3 Le Club accusera réception de chaque réservation et la confirmera par retour de courriel.

4.4 Si le Client n'informe pas le Club, les frais habituels s'appliqueront.

#### SIGNATURE :

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro du membre : \_\_\_\_\_

West Island/l'Estuaire/La Balise Marina

Résidence : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature :

Date : \_\_\_\_\_